

# JOURS ET HORAIRES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

CHÂTELAILLON-PLAGE



Communauté  
d'Agglomération de  
**La Rochelle**





● En cas d'empêchement ou d'oubli de l'heure de ramassage, des Points d'Apport Volontaire sont à votre disposition.



Sur [agglo-larochelle.fr/vie-pratique](http://agglo-larochelle.fr/vie-pratique), retrouvez :  
 - toutes les informations sur les consignes de tri,  
 - les jours et heures de collecte.



### ORDURES MÉNAGÈRES

#### ZONE ORANGE

**DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE  
LE MARDI ET LE SAMEDI**

Sortez vos bacs bleus ou sacs noirs  
à partir de 19h la veille des jours  
de collecte\*

**DU 16 SEPTEMBRE AU 14 JUIN  
LE MARDI**

Sortez vos bacs bleus ou sacs noirs  
à partir de 19h la veille du jour  
de collecte\*

#### ZONE ROUGE

**DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 31 OCTOBRE  
LE MARDI ET LE SAMEDI**

Sortez vos bacs bleus ou sacs noirs  
à partir de 19h la veille des jours  
de collecte\*

**DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE AU 31 MARS  
LE MARDI**

Sortez vos bacs bleus ou sacs noirs  
à partir de 19h la veille du jour  
de collecte\*



**DÉPÔT DE DÉCHETS INTERDIT  
AU PIED DES CONTENEURS. VOUS  
ÊTES PASSIBLE D'UNE AMENDE  
POUVANT ALLER JUSQU'À 1 500 €.**



### EMBALLAGES RECYCLABLES

#### ZONE ORANGE

**LE LUNDI**

Sortez vos bacs ou sacs jaunes  
à partir de 19h la veille du jour  
de collecte\*



#### ZONE ROUGE

**LE LUNDI**

Sortez vos bacs ou sacs jaunes  
à partir de 19h la veille du jour  
de collecte\*

\* La collecte a lieu le lendemain à partir de 5h du matin. Vous pouvez donc sortir vos bacs et sacs tard dans la nuit si vous le souhaitez.

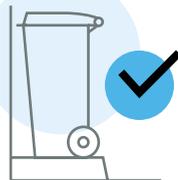


# PRÉSENTATION DES BACS À LA COLLECTE



• **Je sors et je rentre mes bacs à l'heure,** par respect pour le voisinage et les piétons.

• Présentez votre bac sur le trottoir, **couverture fermée, les poignées tournées vers la route,** pour que les agents les saisissent plus facilement.



• **Ne pas surcharger :** un bac surchargé risque de ne pas être collecté. Le couvercle doit pouvoir se fermer.

• **Jamais de sacs hors des bacs :** le volume de votre bac correspond à la taille de votre foyer. S'il ne convient plus, il peut être échangé selon vos besoins.

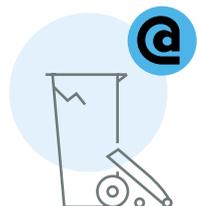
• Les bacs restent la propriété de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Vous en êtes responsable et vous devez les entretenir : lavez-les régulièrement avec une éponge et un produit désinfectant (savon, lessive douce...).



• En cas de déménagement laissez sur place vos deux bacs en veillant à ce qu'ils soient propres lors de votre départ.

• Vous devez informer le service Gestion et Prévention des déchets via le formulaire « Demande de bac ou de réparation » disponible sur : [aggllo-larochelle.fr/vie-pratique](http://aggllo-larochelle.fr/vie-pratique) rubrique « Tri et collecte des déchets / Distribution de bacs ou sacs » pour les situations suivantes :

- si votre bac est endommagé ou cassé
- si votre bac a été volé
- si vous déménagez
- si le volume de votre bac ne convient pas (trop petit ou trop grand).



**0 800 535 844** Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h30

[dechets@aggllo-larochelle.fr](mailto:dechets@aggllo-larochelle.fr)  
[aggllo-larochelle.fr](http://aggllo-larochelle.fr)

Communauté  
d'Agglomération de  
**La Rochelle**

